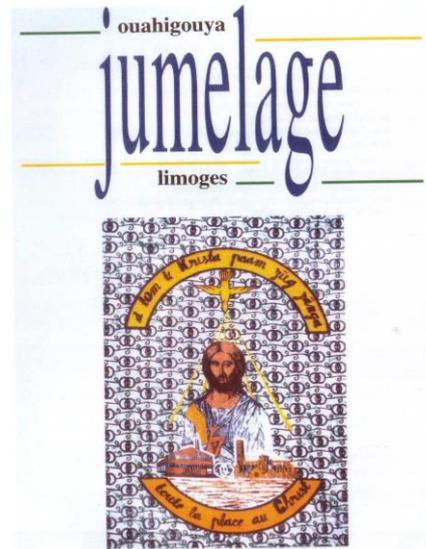


# Charte d'Alliance

## entre les diocèses de Ouahigouya et de Limoges



A l'occasion des quarante ans du jumelage entre nos deux diocèses de Ouahigouya et de Limoges, nous voulons réaffirmer les liens qui nous unissent et le désir de coopérer toujours davantage dans la mission d'évangélisation à laquelle nous appelle le Christ Jésus. Le jumelage nous introduira à la dimension universelle et catholique de l'Eglise. Il nous fera vivre la coopération missionnaire pour l'Evangile. Il nous stimulera dans les échanges de biens spirituels et matériels.

Au terme des débats et des échanges qui ont eu lieu entre les délégations de nos deux diocèses, des lignes de force sont retenues par Mgr Philippe OUEDRAOGO et Mgr Christophe DUFOUR pour être proposées comme orientations diocésaines et solutions pragmatiques en vue de faciliter les relations privilégiées du jumelage entre les deux Eglises familles de Dieu. *Cinq rubriques ont retenu l'attention :*

### 1- Composition du comité diocésain de jumelage

1.1 Un comité diocésain composé d'un représentant de chaque paroisse et d'autres membres représentant d'autres facettes ou composantes de la vie de l'Eglise diocésaine (mouvements, services, jeunes,...) ;

1.2 Le comité sera animé par un bureau exécutif, limité à sept ou huit personnes et composé lui-même d'un responsable (deux s'il s'agit d'un couple), d'un secrétaire, d'un conseiller spirituel, d'un trésorier et d'autres membres, dans le cadre et l'esprit de la Coopération Missionnaire ;

1.3 On veillera à désigner des personnes disponibles et impliquées dans la vie de l'Eglise ;

1.4 La durée du mandat est de quatre ans renouvelable une fois. Chaque diocèse établira les modalités de renouvellement;

1.5 La responsabilité sera confiée de préférence à un couple de laïcs engagés chacun dans la vie de l'Eglise, leur complémentarité et leur différence d'approche et de compréhension des situations étant perçues comme des atouts;

1.6 Les responsables diocésains entretiendront une correspondance suivie, a minima une fois par trimestre, de préférence par E-mail, donnant les nouvelles essentielles du diocèse.

### 2 - Aides et soutiens matériels et spirituels

Les échanges de biens spirituels soutiendront la mission d'évangélisation: la prière et la communication d'outils mis en œuvre dans la pastorale des diocèses.

Les échanges de biens matériels feront l'objet d'un dialogue constant et réciproque. Voici, classés par ordre de priorité, les échanges qui feront l'objet d'une action diocésaine et nécessiteront, au besoin, une coordination et une harmonisation des actions des paroisses :

2.1 Poursuivre l'aide apportée au Centre Médical de Baam ;

2.2 En cas de famine, et après concertation des évêques de Ouahigouya et de Limoges, sensibiliser les paroisses du diocèse de Limoges et procéder à une collecte au profit des populations les plus éprouvées du Sahel ;

2.3 Parrainer des séminaristes ;

2.4 Apporter un soutien à la formation et à l'équipement des catéchistes, véritables auxiliaires de l'évangélisation ;

2.5 Participer à la prise en charge financière des religieuses au service des paroisses ;

2.6 Les aides et soutiens à caractère diocésain sont souhaités mais n'empêchent pas les initiatives des paroisses qui jouissent d'une juste autonomie. Le comité diocésain de Ouahigouya établira une liste indicative des besoins prioritaires.

### 3 - Journée du jumelage

Le principe et le bien-fondé de cette journée ne sont pas remis en cause. Les délégations des diocèses ayant été consultées, les évêques retiennent le deuxième dimanche de l'Avent comme date pour cette journée annuelle du jumelage.

### 4 - Echange des agents pastoraux

Ces échanges sont toujours très appréciés, mais dorénavant il y aura lieu de distinguer:

4.1 les échanges dans le cadre d'un service pastoral qui relèvera d'une Convention définissant les modalités d'accueil des prêtres étrangers ;

4.2 la visite amicale et informelle d'agents pastoraux venant à titre personnel à Ouahigouya ou à Limoges : les comités diocésains en seront informés.

### 5 - Echanges entre jeunes

Ces échanges, d'un côté comme de l'autre, sont enrichissants à condition toutefois d'être bien préparés et longtemps à l'avance ; ils présentent cependant de sérieuses difficultés et certains risques ; aussi serait-il plus judicieux d'intégrer 2 ou 3 jeunes dans un voyage d'adultes ou de les inviter dans le cadre de projets diocésains. Ils contribueront à tisser des liens d'amitié et permettront l'apprentissage de la rencontre interculturelle. Ils intégreront toujours un partage de la foi et un approfondissement de la réflexion sur les défis du co-développement et de la mondialisation.

Pour toutes les autres rubriques, le vade mecum reste toujours d'actualité. Il fera l'objet d'une mise à jour en conformité avec les points de cette charte.

*Fait à Limoges, le 28 mai 2006*

Christophe DUFOUR Evêque de Limoges    Philippe OUEDRAOGO Evêque de Ouahigouya

